

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 14 juin

L'ARS Océan Indien présente ses priorités d'actions pour l'année 2019 – 2020

Un an après l'adoption du **Projet de Santé de La Réunion et de Mayotte**, **Martine LADoucETTE**, Directrice Générale de l'ARS Océan Indien présente le plan d'action 2019–2020 de l'Agence. Au vu des problématiques et des enjeux prioritaires de La Réunion, quatre objectifs structurants assortis d'un plan d'actions ont été fixés sur différentes thématiques, notamment les pathologies chroniques, les addictions, la santé mentale, les personnes âgées, personnes handicapées ...)

— **Un plan construit autour de 4 objectifs structurants pour La Réunion**

Le plan d'actions prioritaire est sous tendu par 4 objectifs structurants :

- Développer la prévention et la promotion de la santé
- Améliorer les parcours de prise en charge au bénéfice des patients
- Favoriser le maintien à domicile et l'inclusion des personnes en difficulté
- Développer l'accès aux soins pour les populations les plus éloignées ou vulnérables

— **Une feuille de route opérationnelle pour améliorer la santé et la qualité de vie de la population réunionnaise**

D'ici la fin d'année 2020, la réussite de la mise en œuvre de ce plan doit pouvoir se mesurer en avancées concrètes au bénéfice direct de la population :

- Un nombre accru de bénéficiaires de programmes **de prévention primaire ou secondaire du diabète**.
- Un nombre accru de jeunes, bénéficiaires de programmes de **prévention primaire par rapport aux addictions** ou repérage et prise en charge précoce des situations à risque.
- Des nouvelles structures **d'hébergement médicalisées et d'offres de services** pour personnes âgées dépendantes ainsi que pour les personnes handicapées.
- **Des hébergements temporaires pour personnes âgées** (une quarantaine de lits, répartis sur toute l'île) financés quasi exclusivement par l'assurance-maladie, pour des durées de séjours très courte de l'ordre d'un mois.

- **Des équipes mobiles de gériatrie et de soins palliatifs** dotés de moyens d'intervention à domicile.
- **Un accès aux soins renforcé** pour les résidents des établissements sociaux et médico sociaux et pour les zones éloignées géographiquement (Cilaos), grâce au déploiement de la télémédecine.
- Des EHPAD sécurisés par la mise en place **d'astreintes infirmières de nuit** mutualisées pour couvrir la totalité du département.
- **Un accès aux soins facilité pour les personnes handicapées** en structures hospitalières ou dans les cabinets de ville (de par le soutien financier qu'apportera l'ARS à des projets d'investissement ou de réorganisation).
- **Une facilitation de l'insertion des enfants handicapés dans l'école**, en milieu ordinaire, par la mise en place d'équipes mobiles de soutien à l'Education Nationale et par un partenariat renforcé avec les structures médico-sociales.
- **Un dépistage et des interventions précoces** (dans un délai inférieur à un an) pour des enfants atteints de troubles du neuro développement et du spectre de l'autisme.
- Des nouvelles structures de prise en charge, temps complet et partiel ou ambulatoire, en **santé mentale** pour la population de tout âge.
- **Une offre de recours pour le CHU**, plus importante et diversifiée (allogreffe et traitement médico chirurgical des pathologies congénitales de l'enfant), pour diminuer les transferts sanitaires ou la dépendance par rapport à la métropole.
- **Des parcours de soins plus lisibles** (exemple : prévention et prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées ou encore repérage et prise en charge des troubles du langage et de l'apprentissage) à l'appui des Communautés Professionnelles de Territoire de Santé : 3 CPTS devraient voir le jour avant la fin d'année et l'ARS veut pouvoir susciter de nouvelles propositions, car à terme l'île doit pouvoir comporter 6 CPTS.
- Des **médecins généralistes supplémentaires** dans les zones sous denses qui concernent aujourd'hui 12% de la population réunionnaise.
- **Une augmentation de la couverture vaccinale** chez les professionnels de santé exerçant en établissement comme vis-à-vis de l'ensemble de la population pour se prémunir de la rougeole ou de la grippe saisonnière.

